



## APPEL A PROJETS JEUNES CHERCHEURS MOBILITE (JCM) 2023

### GUIDE D'INSTRUCTIONS V3 du 07/03/2023



Soumission électronique via la plateforme des AAP du GIRCI GO

Date limite de soumission des dossiers complets : 17 mai 2023 midi

#### 1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le GIRCI Grand Ouest a pour rôle de mettre en réseau les acteurs de la recherche en santé sur l'ensemble des 3 régions Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, en s'appuyant sur les 6 directions à la Recherche Clinique et Innovation (DRCI) qui maillent l'ensemble du territoire interrégional.

La mobilité des jeunes chercheurs est source d'acquisition de nouvelles techniques et de savoir-faire. C'est également une impulsion pour l'émergence et le renforcement de projets collaboratifs. Le GIRCI Grand Ouest et le GCS HUGO souhaitent encourager des parcours professionnels d'excellence et sensibiliser les futurs cliniciens à la recherche en leur donnant les moyens de se former à l'étranger.

Dans le but de conforter la dimension internationale des projets de recherche et de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères, le GIRCI grand Ouest pérennise son appel à projets annuel en direction des jeunes chercheurs afin de favoriser leur mobilité.

Son objectif est de soutenir le projet de mobilité internationale d'un jeune chercheur de profession médicale ou paramédicale ayant un projet de carrière hospitalière ou à valence universitaire au sein d'HUGO.

L'appel à projets est doté d'une bourse de 25 000 euros. Sous réserve d'excellence scientifique, une seconde bourse pourra être octroyée à un candidat d'une spécialité en 'tension' (cf. 5.4).

## 2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

La coordination du GIRCI informe du lancement du présent appel à projets les directions des CH, CHU, CHR, les Etablissement Publics de Santé Mentale (EPSM), les Agences Régionales de Santé (ARS), les Universités et les facultés de médecine de l'interrégion. Les directions sont invitées à relayer cet appel à projets auprès de leurs investigateurs.

## 3. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

### 3.1 – Le porteur du projet

- Professions paramédicales, médicales ou interne en dernière année
- âgé de 35 ans ou moins (jusqu'à la veille des 36 ans à la date limite de dépôt de la LOI),
- ayant un projet de carrière hospitalière et universitaire au sein d'HUGO,
- souhaitant acquérir une nouvelle expertise et participer à une expérience de recherche clinique ou fondamentale hors de la France,
- Non lauréat de l'AAP JCM antérieurement,
- Un même porteur ne pourra pas candidater à la fois à l'appel à projets Jeunes Chercheurs Etude, Recherche Paramédicale et Jeunes Chercheurs Mobilité.

### 3.2 – Le projet

- **La thématique et la forme de la mobilité sont libres** (fellowship, stage, activités cliniques, recherche fondamentale, ...)
- Le départ aura lieu en 2024
- L'unité d'accueil doit être située à l'étranger

### 3.3 – Le financement

- Financement : 25 000 € maximum versée sous forme de bourse directement au lauréat, soumise à la déclaration des revenus imposables du lauréat
- La participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement.

L'appel à projets Jeunes Chercheurs Mobilité (JCM) constitue une aide à la mobilité permettant aux lauréats de bénéficier d'une formation complémentaire par la recherche à l'international.

Il s'agit de cofinancer des séjours de recherche de courte durée (6, 9 ou 12 mois), à l'exclusion des colloques, séminaires et stage d'observation à l'étranger. La subvention est donc destinée à participer à la prise en charge prioritairement des frais de transport, d'hébergement et de séjour dans la limite de l'enveloppe attribuée.

De ce fait, les financements suivants ne sont pas éligibles :

- Frais directement en rapport avec une étude menée par le candidat lors de sa mobilité (actes techniques, produits pharmaceutique, matériel etc...).
- Colloques, séminaires

#### 4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS DU GIRCI GO

<b>Date de lancement de l'appel à candidatures</b>	Janvier 2023
<b>Date limite de soumission du dossier complet</b>	17 mai 2023 midi
<b>Date prévisionnelle de publication des résultats</b>	Juillet 2023

Le porteur doit prendre contact avec la Direction des Affaires Médicales et la DRCI de son établissement de santé ou son Département universitaire de référence avant toute soumission.

Les DRCI peuvent moduler ce calendrier en fixant des dates de retour en amont de celles du GIRCI. Le porteur doit s'y conformer.

Les projets retenus seront annoncés sur la plateforme des appels à projets du GIRCI Grand Ouest et chaque candidat recevra une réponse par courriel.

#### 5. SELECTION DES PROJETS

##### 5.1 - Procédure de sélection

Les dossiers de candidatures seront expertisés par la commission d'évaluation scientifique du GIRCI GO, instance de délibération finale.

##### 5.2 - Critères d'expertise

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité.

- Le demandeur : formation et diplômes, motivation, plan de carrière et intégration de l'expérience au retour en France au sein d'HUGO.
- Le laboratoire d'accueil : environnement scientifique, publications, qualité de l'encadrement, savoir-faire en matière de recherche, plus-value du laboratoire d'accueil.
- Le projet scientifique : positionnement (qualité scientifique, pertinence, caractère innovant), contenu (qualité du plan de travail, maîtrise du sujet et des concepts, adéquation de la méthodologie choisie), cohérence (faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis, objectifs réalistes dans le cadre de la mobilité).
- Seront également évalués avec attention : l'implication personnelle du candidat dans le projet proposé, la qualité et l'adéquation du laboratoire d'accueil au sujet, ainsi que la qualité du projet de retour.

### 5.3 – Bourse supplémentaire

Une bourse supplémentaire pourra être octroyée à un porteur d'une spécialité identifiée comme étant 'en tension' par les instances du GCS HUGO, sous réserve de l'excellence scientifique du projet, au cœur des critères d'appréciation. Le critère de structuration pour l'interrégion sera également prépondérant.

La liste des disciplines concernées est la suivante :

- Chirurgie orthopédique
- Imagerie
- Anatomopathologie
- Médecine d'urgence
- Disciplines de la sous-section 46 :
  - o Epidémiologie, économie de la santé et prévention
  - o Médecine et Santé au travail
  - o Médecine légale et droit de la santé

## 6. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre à chaque DRCI**. Les DRCI déposent en ligne les dossiers complets selon le calendrier spécifié au paragraphe 4.

**Chaque DRCI pourra déposer 2 dossiers au maximum pour cet Appel à Projets.**

### 6.1 – Pièces du dossier complet

1. Dossier de candidature (ANNEXE 1)
2. Le CV du candidat avec **mention obligatoire de la date de naissance** (2 pages maximum) (format libre – modèle en ANNEXE 2)
3. Le CV court du responsable de la structure d'accueil (2 pages maximum) (format libre – modèle en ANNEXE 2)
4. Protocole (format libre – modèle en ANNEXE 3)
5. La Lettre d'engagement des co-financeurs si applicable (modèle de lettre d'engagement de co-financeur en ANNEXE 4)
6. Un soutien au projet de mobilité (format libre)
  - de la structure hospitalière pour les candidats rattachés à un établissement de santé du GO
  - du département universitaire d'origine pour les candidats non rattachés à un établissement de santé du Grand Ouest
6. Une attestation d'engagement de l'unité d'accueil (format libre)
7. Budget prévisionnel du projet détaillant les postes de dépenses prévisibles tels que le loyer, les frais de déplacement, ... (format libre).

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai au GIRCI GO sera jugé irrecevable.

**Chaque fichier transmis devra être intitulé ainsi :**

Numéro de dossier attribué \_ NOM de l'investigateur principal \_dossier (ou \_CVcandidat ou \_CVaccueil ou \_protocole ...)

Exemple :

JCM\_R001\_DUPONT\_dossier

### 6.2 - Information relative au traitement des données personnelles renseignées dans le dossier de candidature

Dans le cadre de ses missions, la GCS HUGO conduit des appels à projets dans divers domaines. Afin d'effectuer l'évaluation des projets reçus et de constituer une base de données permettant d'assurer le recensement et le suivi des appels à projets financés par l'Institut, ce dernier doit recueillir des données relatives à l'identité et la vie professionnelle du coordonnateur, du représentant légal ou de la personne dûment habilitée de l'organisme bénéficiaire, de la personne chargée du suivi administratif du dossier, du responsable d'équipe et, le cas échéant, du personnel de l'équipe et des personnes désignées par le coordonnateur ne devant pas avoir connaissance du projet, ces dernières pouvant de par leurs liens en tirer un avantage direct ou indirect.

Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par celui qui les a désignées que l'Institut les utilisera selon les modalités ici décrites.

Le GCS HUGO est le responsable du traitement de ces données. Il conservera celles nécessaires à l'évaluation et au suivi des projets. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : [contact@chu-hugo.fr](mailto:contact@chu-hugo.fr).

## 7. ENGAGEMENT

### 7.1 - Obligations des candidat.e.s

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, les candidat.e.s autorisent par avance, pour une durée de un an à compter de leur candidature et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à diffuser au public le descriptif de leurs projets et citer leurs noms et leurs établissements.

Les candidat.e.s renoncent ainsi uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Les candidat.e.s et les responsables déclarent avoir pris connaissance des modalités de traitement de leurs données personnelles et de leurs droits tels que décrits précédemment et, le cas échéant, de l'obligation qu'ils ont d'informer les personnes dont ils ont cité le nom dans le dossier de candidature selon lesdites modalités.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale du présent guide d'instructions. Il sera accessible pendant toute la durée de l'appel à candidature sur la page internet dédiée.

### 7.2 – Obligations du.de la lauréat.e, récipiendaire de la subvention

La subvention est **versée directement au lauréat** après signature d'une convention tripartite entre le GCS HUGO, le lauréat et son établissement d'origine précisant les modalités d'usage des fonds.

**Règlementairement, le GCS HUGO a l'obligation, en qualité de financeur de cette bourse versée directement au lauréat, de déclarer ce montant aux autorités fiscales en qualité de « bénéficiaire non commercial ». Il sera ainsi de la responsabilité du lauréat de déclarer ce montant dans ses revenus imposables.**

**Pour lui permettre de percevoir la bourse, le lauréat devra conserver sa résidence fiscale en France (une attestation de résidence fiscale sera à délivrer par le lauréat à la signature de la convention de reversement des fonds).**

La date de début de financement doit correspondre à la date d'arrivée dans l'unité d'accueil à l'étranger.

Le récipiendaire s'engage à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au budget prévisionnel du projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet
- Transmettre à HUGO, à la fin du séjour, un bilan annuel (bilan financier de l'utilisation de la subvention et rapport synthétique sur le projet mené)
- Mentionner le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé : « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest'). »

A l'arrivée du lauréat dans son unité d'accueil, une attestation de présence signée du responsable de l'unité d'accueil spécifiant la période de présence devra être envoyée au GIRCI GO.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, le lauréat autorise par avance, pour une durée de un (1) an à compter du versement de la bourse et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à :

- citer leur nom (personnel et/ou de leur entreprise) ;
- faire état de leurs actions et projets ;
- utiliser et diffuser les vidéos et photographies pouvant être prises lors de présentations du projet et leurs noms ; sous toutes formes et par tous procédés connus et inconnus à ce jour, et sur tous supports actuels ou futurs du GCS HUGO et sans que cette liste soit limitative.

Le lauréat renonce ainsi uniquement pour les besoins de cette bourse à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Le lauréat pourra être sollicité dans le cadre de la réalisation du bilan annuel d'avancement de l'étude.

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : [www.girci-go.org](http://www.girci-go.org)

Pour toute information complémentaire :

[CePotier@chu-angers.fr](mailto:CePotier@chu-angers.fr) ou [MaGuyon@chu-angers.fr](mailto:MaGuyon@chu-angers.fr)

Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et d'Innovation Grand Ouest

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55/ 02 41 35 63 43